

Réunion du lundi 22 mai 2017, 19h30

L'an deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2017

Présents : T. BLASZEZYK, J. BOULERNE, B. COURDE, A. BERNARD, D. BROUSSE, O. CHEVOLEAU, S. DAVID, N. LE DANNOIS, F. GORCE, J., DARJO

Absents excusés : I. PROTEAU donne pouvoir à O. CHEVOLEAU
C.THUREAU donne pouvoir à J. BOULERNE

Absents : N. HELE (CHAMARD), R. ZAPATA, J-C. GUERAIN

Secrétaire : D. BROUSSE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2017

J. DARJO informe qu'il faut modifier la notion de « tout est parfait » concernant le travail de l'agent de cantine dont elle suit les commandes régulièrement, en « l'ensemble est correct »
Le compte rendu a été approuvé,

2. AMENAGEMENT SKATE PARC

Le dossier est complet depuis le 02 mars 2017

Coût du skate parc prévu : HT 39 860 € soit 47 832 € TTC
Les dimensions : 26m x 13m

→ Devis des entreprises retenues :
ATLANTIC ROUTE 19 990,80€ TTC
SN SPORT NATURE 19 897€ TTC
Soit 39887,80€

Ajouter la location de la mini pelle 140€ TTC
+ aménagement (plantations) prévu pour 2500€

Subventions : La région 9 965€ + Départementale 9 965€ + parlement 9 000€
soit 28 930€

L'implantation est prévue derrière le city stade

Coût réel pour la commune : 13 598 € HT

Le Conseil, après avoir délibéré, DECIDE, par 12 voix pour d'accepter ce projet de skate parc

3. DROIT DE PREEMPTION SECTION ZD N° 141 IMPASSE DES TILLEULS

Mr le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître ROME, notaire à Surgères, une demande de déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé Impasse des tilleuls, section ZD n° 141. Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

4. COMPTE DE GESTION 2016

Mme BOULERNE présente le compte de gestion 2016 établi par les comptables de la Trésorerie de Surgères :

-	SOLDE 2015	DEPENSES 2016	RECETTES 2016	RESULTATS	RESULTAT CUMULE 31/12/16	RAR DEPENSES	RAR RECETTES	RESULTAT DEFINITIF
INVEST	34 969,92 €	314 244,25 €	222 757,74 €	-91 486,51 €	-56 516,59 €	811 343,24 €	1 087 058,00 €	219 298,17 €
FONCT	173 020,54 €	403 030,07 €	426 650,53 €	23 620,46 €	196 641,00 €	0,00 €	0,00 €	196 641,00 €
TOTALX	207 990,46 €	717 274,32 €	649 408,27 €	-67 866,05 €	140 124,41 €	811 343,24 €	1 087 058,00 €	415 839,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Mme BOULERNE présente le compte administratif de la commune de Vouhé pour l'année 2016. Celui ci est conforme au compte de gestion du comptable public.

Il a été reporté sur le budget 2017, les soldes suivants :

001 – Résultat investissement reporté -56 517 €
002 - Report à nouveau en fonctionnement 196 641 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016

6. INDEMNITES DU RECEVEUR

Mr le Maire informe que la commune doit verser des indemnités au receveur pour le suivi de la comptabilité et des finances de la commune, des informations et conseils qu'il pourrait apporter.

Le taux proposé est de 100% sur la somme demandée par le Receveur.

A noter que trois receveurs sont intervenu sur la commune de Vouhé en 2017, chacun recevra son indemnité en fonction du travail effectué.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce pourcentage,

7. AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES

Mr le Maire informe qu'une autorisation de poursuites doit être accordé au comptable public pour la mise en oeuvre d'opposition à tiers détenteur et de saisies.

Les seuils d'émission des titres de recettes et des seuils d'engagements proposés sont les suivants :

Saisie vente	150€
Ouverture forcée des portes	200€
Vente	500€

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette autorisation et les montants proposés

8. ELECTIONS LEGISLATIVES DU 11 ET LE 18 JUIN

Le 11 juin :
8h à 10h Thierry BLASZEZYK, Alain BERNARD, Bernadette COURDE
10h à 12h Isabelle PROTEAU, Olivier CHEVOLEAU, Joèle DARJO
12h à 14h Sophie DAVID, isabelle PROTEAU, Bernadette COURDE
14h à 16h Sophie DAVID, Cécile THUREAU-BLUMBERG, Joèle DARJO
16h à 18h Thierry BLASZEZYK, Alain BERNARD, Olivier CHEVOLEAU

Le 18 juin :
8h à 10h Thierry BLASZEZYK, Joèle DARJO, François GORCE
10h à 12h Alain BERNARD, Bernadette COURDE, David BROUSSE
12h à 14h François GORCE, Sophie DAVID, David BROUSSE

14h à 16h
16h à 18h

Cécile THUREAU-BLUMBERG, David BROUSSE
Alain BERNARD, Thierry BLASZEZYK, Bernadette COURDE

9. PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 29 juin 2017 à 19h30

10. PERMANENCES ELUS

Permanence du samedi matin :

24 juin : Mme Jacqueline BOULERNE (jusqu'à 11h30)

11. POSTE AGENT DE MAITRISE

Vincent LHOMME souhaite postuler pour un poste d'agent de maîtrise dans la commune de Vouhé
La commune de Vouhé doit créer ce poste.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la création de ce poste

12- QUESTIONS DIVERSES

1. Panneaux publicitaires des habitations de la commune

Mr le Maire informe qu'il ne souhaite pas que les habitants de Vouhé installent des panneaux publicitaires au sein de leurs habitations.

Un arrêté interdisant toute publicité sera publié

2. PLUI

Concernant les réunions du PLUI intervenant à AUNIS SUD, Joëlle DARJO se joindra à Alain BERNARD pour former un groupe de travail
La prochaine réunion est prévue le mardi 30 mai 2017

3. Référent communal recensement 2018

Le coordonnateur communal concernant le recensement de la population programmé du 18 janvier au 17 février 2018 proposé est David BROUSSE
Une délibération et un arrêté seront établis

4. T.A.P.

La commune est en attente de décret concernant les modifications d'application des TAP pour les communes.
Dans cette attente, des courriers seront donnés aux parents de l'école pour informer du service qui sera payant à la rentrée comme prévu.

Suite aux élections législatives, si l'état décide de laisser le choix aux communes d'organiser ou non des TAP, Monsieur le Maire propose de prendre l'avis des enseignants puis des parents

La décision de poursuivre ou non les TAP se prononcera en Conseil Municipal

5. Réunion inter collectivité du 11 mai 2017

Jacqueline BOULERNE a accompagné Chrystelle THIBAUD à une réunion inter collectivités organisée par notre nouveau comptable Mr ARSICAULT Eric qui a pris ses fonctions le 04 avril 2017 au sein de la trésorerie de Surgères qui s'est déroulée dans les locaux d'Aunis Sud

Mr ARSICAULT et toute son équipe s'est présenté et a souhaité nous faire part des modifications et nouvelles informations concernant la comptabilité des communes qui doivent être mises en place au plus tôt, à savoir :

- 2017 ; signature électronique des bordereaux
- D'ici à 2020 : plus de régies de recettes (les paiements s'effectueront en trésorerie) ; Les titres de recettes (cantines, locations...) seront directement envoyés en trésorerie générale qui éditera les factures ; toutes les factures des créanciers devront transiter par le portail « CHORUS PRO ».

6. Eclairage public

Dans le cadre du dossier «éclairage public et économie d'énergie » suivi par Mme HELE Nicole et DAVID Sophie, la région Nouvelle Aquitaine nous a accordée une subvention de 6 344€.

7. Cantine

Joèle DARJO nous informe que l'enfant Jules DUPUY a un comportement dangereux à la cantine :
il a jeté une fourchette, une chaise et s'est tapé la tête sur la table
Une demande de rendez vous va être proposée aux parents
Par la suite si aucune amélioration n'est constatée, les parents se verront informer d'une exclusion temporaire de leur enfant
A voir si toujours pas de changement par la suite

Dans l'ensemble, l'organisation de la cantine est en amélioration.

8. Locations salles communales

Joëlle DARJO a eu une demande de la part d'un professeur de yoga qui souhaiterait savoir s'il est possible de louer à l'année un créneau d'une heure par semaine pour exercer ses cours, et bien sur en connaître le tarif
A voir si la commune a déjà proposé ce genre de location pour une association extérieure.

9. CIAS

Pour information, Joëlle DARJO nous indique les aides que le CIAS a attribué au personnes en difficultés :
-610€ d'aide d'urgence (alimentaire, carburant)
-8122€ d'aide financière de secours

10. CONCOURS VILLAGE FLEURI

Bernadette COURDE annonce que le dossier de concours du village fleuri avance et qu'il y a encore du travail d'embellissement au sein de la commune.

11. CHAUDIERE BOIS DECHIQUETEE

Alain BERNARD nous informe de sa visite dans une école (voir compte rendu ci dessous) qui a installé il y a quelques années une chaudière à bois déchiqueté, leur consommation est de 1000€ par mois de chauffage (école et autres bâtiments).

Approvisionnement à la société PROXI BOIS, en 2017 le prix de la tonne était de 101€ (fluctuation entre 80 et 100€).

Compte rendu de Mr BERNARD Alain :

Futur approvisionnement de bois déchiqueté,

Une réunion s'est tenue le 5 avril dernier avec pour la Mairie,

La représentante du service Energie du Conseil Départemental de la Charente Maritime Madame Audrey DESPORT-KHOURY, Monsieur DUMET architecte, Monsieur GAGNÈRE du bureau étude thermiques ATC et moi même

Pour la réalisation des travaux Monsieur OCTEAU de l'entreprise CSA

Cette réunion avait pour but du suivi du dossier qui avait été initialement établi pour l'obtention d'aides financières dont le Département au titre du Fonds Energie.

Il en est ressorti que la demande de subvention au titre du Fonds Energie avait été réceptionnée mais qu'il était nécessaire de compléter le document qui nous a été communiqué après cette réunion.

La participation du Département est de 30% du reste à charge (après participation des autres organismes financeurs)

Pour l'ADEME notre demande n'est plus recevable.

Pour la Région Nouvelle Aquitaine, la commune peut soumettre son projet à l'appel à projets biomasse 2017 pour lequel nous avons reçu le document en pièces jointes

Je me suis rapproché comme il nous l'était demandé des municipalités limitrophes qui avaient ce genre de chaufferie et remis à l'architecte, monsieur DUMET les documents nécessaires à une nouvelle demande de subvention.

Il en est ressorti que :

1 – Tout le dossier a été redonné à l'architecte afin que celui-ci complète le questionnaire technique pour une nouvelle demande de subvention projets biomasse auprès de la Région Nouvelle Aquitaine. Il m'a confirmé qu'il s'en occuperait le plus rapidement possible.

2 – Consultation les lundi 15 et 16 mai, avec Bernadette, des communes avoisinantes (Virson et St Georges du Bois) pour avoir des infos sur leurs fournisseurs de bois déchiqueté et leur appréciation sur ces entreprises. Il s'avère que ces deux communes se fournissent auprès de l'entreprise PROXIBOIS située à GEMOZAC. Pour ces deux municipalités, cette entreprise est fiable, elle fournit les bois déchiqueté sans poussière, avec un très faible taux d'humidité et dépourvus de déchets (genre fil de fer et autres) qui sont incompatibles avec les approvisionnements par vis sans fin. Les commandes se font 8 jours avant.

La commune de Virson qui a une chaudière sensiblement égale à celle que nous prévoyons d'installer les coûts d'approvisionnement pour 9 tonnes par mois, livraison incluse, sont d'environ 100 euros la tonne. Elle fait entretenir sa chaudière par la société ROUFFIGNAC de Chambon et en est pleinement satisfaite.

La commune de St Georges du Bois fait, elle, entretenir sa chaudière (beaucoup plus grosse) par la société VERDI avec laquelle elle a un contrat d'entretien. La CDC intervient pour St Georges du Bois pour l'entretien de la chaufferie car elle a déposé un dossier il y a bien longtemps. Messieurs PERCO et RENOUE sont leurs interlocuteurs.

Les deux communes ont des silos enterrés et l'approvisionnement se fait par benne basculante qui vide directement. Ce genre d'installation avec le bois déchiqueté constamment sous le niveau du sol peut engendrer un taux d'humidité supérieur à celui du bois livré et nous n'avons pas retenu le silo enterré mais un silo de surface. La livraison se faisant par le haut, reste à définir avec l'architecte et la société PROXIBOIS, le mode opératoire souhaité par les livreurs ainsi que la surface nécessaire pour la manoeuvre des camions livreurs.

La conduite de la chaufferie se fera par VINCENT qui devra, l'année prochaine suivre un stage de conduite de chaufferie dispensé par le CRER (environ 800 euros). Cette dépense devra donc être prévue au prochain budget.

12 CARREFOUR DANGEREUX

Nadine LE DANNOIS informe que Mme BEGAUD s'inquiète de la dangerosité du carrefour devant chez elle

A savoir que la route va être refaite en 2018 et que certains points de ralentissement vont être installés sur la commune

Il convient d'attendre que les travaux soient terminés et de voir si cela a apporté une amélioration.

Fin de séance à 22h02

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK

